

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE CAEN

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE OUISTREHAM

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 7 MARS 2022

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 7 mars à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1<sup>er</sup> mars, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

**Etaient présents :** Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

**Absents excusés / pouvoirs (P) :** Annick CHAPELIER (P. Mme MÜLLER de SCH.), Béatrice PINON (P. M. PUJOL), Matthieu BIGOT (P. Mme LECHEVALLIER), François NOURRY (Mme BÖRNER)

**Secrétaire de séance :** Mme LHONNEUR.

### Domaine et Patrimoine :

## URBANISME ET GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL – AUTORISATION DE TRAVAUX AU CINEMA LE CABIEU

DEL20220307\_09

Présents : 25

Pouvoirs : 4

Abstentions :

Suffrages exprimés :29

Pour : 29

Contre :

**Rapporteur : Mme Miralles**

L'association LOISIR ET CULTURE CINEMATOGRAPHIQUE – LE CABIEU souhaite changer l'enseigne du cinéma qu'elle exploite et réaliser un ravalement de la façade sud-est (peinture identique à la façade nord-ouest).

S'agissant d'un bâtiment communal dont elle a l'usage par convention, elle sollicite l'autorisation de la commune.

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ➔ **AUTORISE** l'association LOISIR ET CULTURE CINEMATOGRAPHIQUE – LE CABIEU à réaliser ces travaux, étant entendu qu'ils seront exécutés aux frais de l'exploitant (comme proposé par l'Association) et qu'ils devront faire l'objet des autorisations administratives requises ;
- ➔ **PREND NOTE** que la présente autorisation ne présume en rien de l'obtention des autres autorisations administratives requises.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Affichée le  
Certifiée exécutoire le